

VIVRE ENSEMBLE À TREMBLE COURT

Dans ce numéro

Le mot du maire	1
La vie du conseil municipal	1
Législation funéraire : nouveaux statuts pour les cendres de personnes incinérées	2
Le village connecté au haut débit - Wifim@x	2
Fleurissement de la commune	2
Le déneigement, qui l'assure ?	3
Fermeture du dépôt de munitions de l'ancienne BA	3
Création d'une usine de production d'électricité à Toul	3
Quelques rappels pour une vie collective harmonieuse	4
Informations générales	4

Le mot du Maire

Voici le premier bulletin municipal, il comporte à la fois des informations pratiques, mais aussi une information sur la vie du conseil municipal et les décisions prises.

J'avais déjà évoqué auprès du conseil municipal ce projet de bulletin, il nous a manqué, compte tenu de l'arrivée de notre nouvelle secrétaire au 1^{er} septembre dernier, le temps de le concevoir et de le mettre en forme.

La mission est donc à présent remplie, bien sûr, il conviendra de chercher à compléter et améliorer ce premier numéro.

Actuellement, pour ce qui concerne les travaux à faire, un certain nombre de devis ont été acceptés, et les travaux devraient s'effectuer prochainement :

- réfection des nids de poule

sur les différentes voiries communales : le devis accepté a été envoyé à l'entreprise VIRIOT MEYER qui devrait intervenir prochainement

- installation d'un columbarium au cimetière communal : la graniterie d'ABAINVILLE s'est engagée à intervenir dès le début du mois de mai

- finition du jeu de quilles : l'employé communal, Sébastien JANNEL, y travaille actuellement pour les finitions

- aménagement de la cuisine de la salle polyvalente : l'entreprise HOUSSARD a été mandatée pour poser des meubles et un plan de travail (ce qui permettra d'isoler tout le matériel de nettoyage dans le placard existant).

- aménagement de la Route Départementale 907, selon la priorité décidée par les

habitants qui ont bien voulu répondre au questionnaire qui leur a été proposé. Le Conseil Général posera, courant juin, une installation pour mesurer la vitesse des véhicules. Ce diagnostic « vitesse » déterminera le taux d'aide qui sera apporté par le CG54 à la Commune pour l'aménagement « traversée de sécurité » ; le maître d'œuvre devrait être recruté avant la fin de l'année.

Par ailleurs, la plupart des arbres ont été taillés, la salle polyvalente entièrement repeinte.

Notre chemin est donc en partie tracé, il n'y a plus qu'à continuer.

Vie du Conseil municipal

Mars 2008 - Décès d'Ernest RUCKERT, 2^{ème} adjoint

Mars 2008 - Danièle JANNEL, qui avait été élue 3^e adjoint, le remplace et devient 2^e adjoint.

Le conseil municipal ne comporte plus que deux adjoints.

11 février 2009 - Alexandre BOHL démissionne de sa fonction de 1^{er} adjoint, mais conserve sa place de conseiller au sein de l'équipe municipale.

15 février 2009 - Démission de Bernard Tavan, conseiller municipal

11 mars 2009 - Laurent HILLARD, conseiller municipal, est élu 1^{er} adjoint.

Législation funéraire : nouveaux statuts pour les cendres de personnes incinérées



Cimetière de Tremblecourt.
Crédit photo : L.Hillard.

Selon la Loi 2008-1350 du 19/12/2008 (mais cette loi n'est pas rétroactive) personne ne peut plus conserver à son domicile les cendres d'une personne décédée.

Après la crémation, les cendres sont pulvérisées et recueillies dans une urne munie d'une plaque qui porte l'identité du défunt

et les coordonnées du crématorium. Pendant une période qui ne peut excéder une année, l'urne pourra y être entreposée.

Ensuite, si l'urne n'est pas déposée dans un cimetière communal comme les règlements actuels des cimetières communaux le permettent, il faudra à présent :

- demander l'autorisation du maire pour procéder à la dispersion des cendres sur le territoire de sa commune,

- informer la mairie du lieu de naissance de la personne décédée du nom de la commune où a eu lieu la dispersion des cendres.

Le village connecté au haut débit - Wifim@x

Le Conseil Général de Mthe et Mlle s'est engagé, par la construction d'un réseau départemental de Hauts Débits, à assurer à chaque habitant du département un accès de qualité aux technologies numériques.

Ce réseau va permettre de connecter toutes les communes du département à du haut débit, et même à du très haut débit grâce à un réseau de fibres optiques. Un partenariat public/privé, unique en France à l'échelle d'un département, a été conclu par le Conseil Général de Mthe et Mlle avec la société MEMO-

NET.

Pour Tremblecourt, le réseau de fibres optiques existe, il suit l'ancienne voie romaine. Deux chambres optiques viennent d'être créées : une sur la voie romaine, la deuxième devant l'église de Tremblecourt, ces deux chambres vont être reliées entre elles.

Un boîtier relais (80 cm par 40 cm de couleur beige) doit ensuite être installé sur le clocher, relié à la chambre optique, pour diffuser par

ondes radio vers les communes voisines. Ce relais est donc essentiel pour l'accès au haut débit, non seulement pour notre commune mais aussi pour tous nos voisins.

Un projet de convention est proposé pour cette installation, et sera soumis au prochain conseil municipal du 15 mai prochain.

Le dossier est consultable en mairie, y compris la notice d'hygiène et de sécurité éditée par le Conseil Général.

HAUT DÉBIT POUR TOUS !



Source : cher2015.fr

Fleurissement de la commune



Comme tous les ans, la commune revêt ses habits fleuris, qui rendent le village agréable et accueillant.

Cette année, le fleurisse-

ment des rues se fera le

samedi 16 mai
à partir de 8 heures
(RDV devant la mairie).

Les personnes qui souhaitent apporter leur aide pour la plantation des fleurs seront les bienvenues, même si elles arrivent après 8 heures, elles pourront rejoindre le groupe dans la matinée...

Pour la suite, il est demandé aux riverains d'apporter leur aide... Les fleurs auront besoin d'eau pour survivre et s'épanouir... merci d'avance.

Un grand merci également à toutes les personnes qui, depuis des années, s'occupent du fleurissement des monuments, calvaires, jardinières... mais aussi des tombes au cimetière.

"Un simple regard posé sur une fleur et voilà une journée remplie de bonheur."

Céline Blondeau

Le déneigement, qui l'assure ?

- le riverain pour ce qui concerne le trottoir devant son habitation : chacun, chacune doit dégager le trottoir de manière à ménager un passage pour les piétons

- le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour la rue de la Mairie (Route Départementale 907), mais aussi la route départementale D10 qui dessert Manoncourt en Woëvre, Avrainville.

A noter : la RD 10 ne figure qu'en priorité « 3 » pour le

Conseil Général, elle n'est dégagée que très tardivement, et souvent même pas du tout. Il est préférable, en cas d'intempéries, d'emprunter la RD 907 jusqu'à Rosières en Haye puis de rejoindre Toul par la RD 911.

- la Communauté de Communes des Côtes en Haye pour la rue de l'Église, place de la Halle, rue de la Distillerie, et une partie du chemin de

Rosières (en fait, juste pour les « rues en pente ». Ce périmètre a été déterminé par le Conseil Communautaire, et ne comporte pas, faute de moyens financiers, toutes les rues de la commune.

En complément de ces mesures, la commune installe 4 bacs de sel qui sont à la disposition, d'abord de la commune, puis des habitants de Tremblecourt en cas de besoin.

Le déneigement, qui l'assure ?

le riverain, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, et la Communauté de Communes des Côtes en Haye

Fermeture du dépôt de munitions de l'ancienne BA 136



Base Aérienne 136
Source : carte IGN

Après la fermeture de la base aérienne de Toul-Rosières, il ne subsistait qu'une seule installation opérationnelle, d'ailleurs en grande partie sur le territoire de la commune de TREMBLECOURT : le

dépôt de munitions.

Monsieur le Sous-Préfet de Toul a réuni tous les maires dont les communes jouxtent l'ancienne base aérienne pour les informer de la fermeture du dépôt

de munitions à partir de septembre prochain, et de l'abandon définitif du site par l'armée.

Beaucoup de questions se posent sur le devenir du site après ce départ.

Création d'une usine de production d'électricité à Toul

Cette usine sera alimentée par du gaz naturel distribué depuis le site de BLE-NOD LES PONT A MOUSSON.

La conduite, via Dieulouard et Rogéville passe également sur le territoire de Tremblecourt (par le chemin

de Manoncourt), puis Manoncourt, Avrainville...

Les propriétaires privés, les collectivités ont été informés, les conventions sont en cours d'élaboration, après l'enquête publique réglementaire.

Le dossier est consultable en mairie, les dates de l'enquête publique sont également publiées aux tableaux municipaux.



Source : actualites-news-environnement.com

Quelques rappels pour une vie collective harmonieuse :

- ne laissez pas divaguer vos chiens : ils représentent souvent une gêne pour vos voisins ou un danger pour les cyclistes ou pour tout autre véhicule.

- n'utilisez pas le conteneur du cimetière pour vos ordures mé-

nagères : ce n'est pas l'usage prévu... utilisez le bac que la Communauté de Communes a mis à votre disposition

- n'oubliez pas le tri sélectif : c'est important pour la préservation de votre environne-

ment : tous les produits recyclables seront réutilisés... diminuant ainsi la consommation de matières premières.

Informations générales

- Les inscriptions à l'école auront lieu le **29 mai de 14h00 à 17h00.**

- Les élections européennes auront lieu le **7 juin** prochain

- La collecte des objets ménagers encombrant se fera le **16 juin.**

- Un arrêté municipal interdira la circulation et le stationnement rues de l'Eglise,

place de la Halle, rue de la Distillerie, chemin de Rosières, impasse des Noyers en raison de la brocante qui aura lieu le **20 septembre prochain.**



Mairie de Tremblecourt 8 rue de la Mairie – 54385

Tel : 03.83.23.17.28

Mail : mairietremblecourt@wanadoo.fr